

---

Adresse du conseil général de la commune de Donzy qui s'indigne de la nouvelle de la conspiration et remercie la Convention pour les mesures vigoureuses déployées à cette occasion, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général de la commune de Donzy qui s'indigne de la nouvelle de la conspiration et remercie la Convention pour les mesures vigoureuses déployées à cette occasion, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 176-177;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29073\\_t1\\_0176\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29073_t1_0176_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

y observe religieusement; les ministres de tous les cultes ont remis leurs lettres et n'en exercent plus les fonctions, le nivellement des clochers, la descente des cloches, l'enlèvement des croix, se sont effectuées sans contradiction, ni murmure.

La Société demande l'abolition du traitement des ministres de tous cultes et que vous consacriez cette abolition par un décret.

Voilà, Représentans, ce que la commune de St-Antoin a fait pour la Révolution. Vivre libre ou mourir, voilà ce qui lui reste à faire. Mort aux tyrans, ni paix, ni trêve que la cause de la Liberté n'ait triomphé de la cause de la tyrannie. Voilà le vœu bien prononcé de notre commune. «

DELRIEU, le jeune (*présid.*), JUVENEL (*secrét.*),  
GRIMALE (*secrét.*).

### 33

Le département de la Drôme; le conseil-général de la commune de Donzy; la section de Lepelletier, de la commune de Reims; les membres du bureau de paix et de conciliation du 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris, le département du Cantal; la société populaire de Sully, celle d'Alais; le conseil-général du district de Dijon; le conseil-général de la commune de Crest; les administrateurs du district de Castres; les sociétés populaires de Brion du Gard, de Muret, de Mont-de-Marsan; de Tartas, celles de Thonon, d'Auch, de Montluçon, de Tulle; le département de la Vienne; la commune de Poitiers; les chasseurs du 19<sup>e</sup> régiment à cheval; la force armée d'Ernée; le 1<sup>er</sup> bataillon de la Montagne, et la garde soldée d'Ernée; le comité de surveillance de Mont-de-Marsan, et le conseil-général de la commune de Provins, félicitent la Convention des mesures fermes et vigoureuses qu'elle a prises pour déjouer la malveillance et punir les traîtres: elles l'engagent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[Valence, 7 germ. II. Le départ<sup>t</sup> de la Drôme à la Conv.] (2).

« Représentans,

Le département de la Drôme toujours révolutionnaire et dont le dévouement à la Convention nationale ne s'est jamais démenti, circonscrit dans les limites que lui a tracées votre décret du 14 frimaire, s'empresse de vous féliciter sur la découverte du complot qui devoit nous remettre aux fers; votre énergie, l'active surveillance des comités de salut public et de sûreté générale, la valeur des armées, l'amour enfin de tous les Français pour l'égalité, la liberté et pour les défenseurs incorruptibles de leurs droits, assurent au premier sénat de l'univers le

triomphe le plus flatteur comme le mieux mérité.

Continuez vos immortels travaux, ne remettez en d'autres mains les rênes du gouvernement démocratique, que lorsque tous les conspirateurs du dedans, auront payé de leurs têtes le fol espoir de l'anéantir et que les ennemis du dehors auront courbé leur front humilié devant la majesté d'un peuple, aussi grand que vertueux.

Représentans, ne vous laissez atteindre par aucune crainte, par aucun soupçon sur le peuple de ce département: il saura conserver sans tache la gloire qu'il a acquise d'avoir déjoué les complots du fédéralisme, et de s'être constamment tenu à la colonne qui supporte l'édifice de la Révolution. Ne craignez rien du fanatisme, il est expirant et les progrès du culte de la raison sont déjà tels que jamais l'antique superstition n'en produisit de semblables. Si quelques malveillants disséminés lèvent parfois leurs têtes audacieuses, la masse pure du peuple est là pour les faire rentrer dans la poussière. Les Dromains quelles que soient les agitations perfides, sauront y résister et les combattre; ils mourront dans leurs principes et avec l'amour le plus ardent pour la République et pour ses fondateurs.»

PAYAN, DULLOZ, GERMIGNY, J. BOSSAN,  
LERMY, Th. VROUD, BEAUJEAN.

b

[Donzy, 12 germ. II. La comm. à la Conv.] (1).

« Représentans,

L'inférieur génie des conspirations venoit de tramer la plus noire, la plus atroce de toutes et le peuple et la liberté tombant avec l'auguste sénat républicain, sous les efforts obscurs d'hommes patriotiquement contre-révolutionnaires, devoit à jamais disparaître du sol français, et n'y laisser que l'image flétrissante d'un vil troupeau d'esclaves: vous avez découvert cette horrible perfidie; les têtes des traîtres sont tombées et votre vigilance et votre courage ont encore sauvé la patrie.

La nouvelle de cette trame odieuse et libéricide a jeté l'indignation la plus profonde dans le cœur des Donzyois; mais la chute des conspirateurs, les console des cruelles inquiétudes qu'ils ont données à leur amour pour la chose publique. Nous vous remercions pour eux et pour nous des mesures vigoureuses que vous avez déployées à cette occasion. Restez toujours fermes et inébranlables à votre poste. Les traîtres et les lâches ennemis de la liberté tenteront en vain d'y jeter les poignards et la mort; le peuple vous entoure, vous l'avez vu se prononcer sous vos yeux; partout il est le même: la liberté règnera ou bien les tyrans resteront seuls pour se disputer le plaisir destructeur de s'être donné des fers.

Nous jurons et nous tiendrons nos serments, l'amour sacré de la Liberté et de la patrie les a profondément gravés dans nos cœurs, de seconder de tous nos moyens et de notre vie mê-

(1) P.V., XXXV, 5. J. Sablier, n° 1241.

(2) C 298, pl. 1038, p. 32. J. Perlet, n° 562; Batave, n° 416.

(1) C 298, pl. 1038, p. 34.

me vos glorieux travaux; partout nous poursuivrons avec courage les tyrans, les vils conspirateurs, nous mettons continuellement, à votre exemple, à l'ordre du jour la probité, la justice, les mœurs et la terreur contre les méchants, les lâches modérés, et l'exemple frappant du traître Hébert nous ouvrira les yeux sur les exagérateurs, les intrigants patriotes; nous n'oublierons jamais de mettre à côté de ces mesures salutaires la franchise des bontés fraternelles pour porter dans l'âme des faibles, l'amour de la patrie que ses ennemis voudroient y étouffer par la terreur; car nous ne respirons que pour la Liberté, les douceurs de l'égalité et pour la tendre fraternité; sans elle la vie nous est odieuse. ».

GIRAULT, GAULEN, THIEMAT, BILLETON, MERLOT, PETIT, CACHET, JOVET (off. mun.), VÉE (off. mun.), GAY, ALFROY-SEIGNE (off. mun.), LEGENDRE père (off. mun.), COUROUX-DESPREZ (agent nat.), MOREAU (secrét.).

c

[Reims, 11 germ. II. La Sect<sup>n</sup> Lepeletier à la Conv.] (1).

« Représentans du peuple,

De nouveaux conspirateurs déguisés sous le masque du patriotisme viennent de subir la peine due à leurs forfaits, ainsi périsse quiconque osera attenter à la souveraineté du peuple, à l'unité et à l'indivisibilité de la République. Les scélérats! ils paroissoient embrasser la cause des patriotes, tandis qu'ils aiguisoient les poignards dont ils devoient les frapper, ils vantoient les charmes de la Liberté, tandis qu'ils méditoient de nous donner de nouveaux fers, ils applaudissoient à la destruction de la tyrannie et leurs projets insensés ne tendoient qu'à s'élever sur les ruines du trône pour nous asservir à leur odieux despotisme. Grâce immortelles vous soient rendues à vous, pères du peuple, qui avez su garantir vos enfans du plèbe qui leur étoit tendu et précipiter les factieux dans l'abîme qu'ils avoient creusé pour nous y engloutir. Vous avez arrêté par votre courage la terrible secousse qui devoit bouleverser toutes les idées, diviser les citoyens, introduire les armes étrangères et faire périr la République; n'abandonnez point votre ouvrage que vous ne l'ayez porté à sa perfection. Il est digne de vous d'assurer le bonheur du peuple, qui vous a confié ses intérêts les plus sacrés.

Vous invitez tous les citoyens à démasquer les charlatans en patriotisme et à dénoncer les traîtres. Cette tâche est délicate et difficile à remplir. Les faux patriotes se masquent de dehors si séduisants et savent si adroitement s'emparer de la confiance du peuple dont ils ne cessent en apparence de défendre les droits, qu'il est quelque fois excusable de se tromper sur leur compte. Mais quand vous annoncez à l'univers que le gouvernement d'un peuple libre n'a d'autre garantie que la justice et la vertu, c'est nous inviter à ne juger les hommes que sur leurs actions et non sur leurs paroles,

(1) C 298, pl. 1038, p. 33.

à surveiller leur conduite et à ne pas nous laisser séduire par un extérieur hypocrite et trompeur. Qu'ils tremblent donc, ceux-là qui chercheroient à s'écarter de ces deux voies. Nous les regarderons comme de vrais ennemis de la chose publique. Nous les dénoncerons avec courage, pour que la justice nationale les fasse rentrer à l'instant dans le néant.

DECORBE (présid.), MILSON (secrét.), MAHUT (vice-secrét.).

d

[Le Bureau de paix du 2<sup>e</sup> arrond. de Paris, à la Conv.] (1).

« Citoyens représentans,

Les membres du Bureau de paix et conciliation du 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris, pénétrés de reconnaissance pour vos sublimes travaux, vous félicitent de leurs heureux succès; ils vous invitent à n'en point interrompre le cours. La probité, la vertu doivent seuls caractériser de véritables républicains. Telles sont vos volontés, elles s'exécuteront et nos enfans béniront vos travaux. La probité, la vertu fondent notre République, elles seules peuvent assurer notre bonheur.

Restez inébranlables à votre poste et la prospérité de la République est assurée. »

L. BOURSIER.

e

[Le Départ<sup>t</sup> du Cantal, à la Conv., s.d.] (2).

« Représentans,

Lorsque, pour consolider les fondemens de la mère des Républiques, vous fîtes tomber la tête du tyran de la France, les administrateurs du département du Cantal, fiers ennemis des rois, s'empressèrent d'adhérer à cet acte éclatant de la justice nationale. Lorsqu'à la suite de la sainte insurrection du 31 mai, vous eûtes terrassé l'hydre du fédéralisme, les Montagnards et administrateurs du Cantal applaudirent à l'énergie de la Convention et à la chute des têtes conspiratrices.

Maintenant que vous venez d'échapper encore au couteau des assassins soudoyés qui voulaient rétablir le trône et le cimenter du sang des patriotes, maintenant que vous venez de déjouer les complots liberticides du patriotisme éphémère, né du sein de la corruption et qui voulait fouler à ses pieds les cadavres sanglants des vieux et vertueux amis de la Révolution. Maintenant que pour anéantir toutes les factions vous venez de présenter solennellement au peuple français, le manifeste de l'immuable justice, le manifeste consolateur de la vertu et de la probité, c'est-à-dire les tables indestructibles du vrai républicanisme; entendez, lé-

(1) C 298, pl. 1038, p. 23.

(2) C 298, pl. 1038, p. 31.